

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-6-12-16

Séance du vendredi 7 juillet 2023

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX AÉROPORTS ALSACIENS POUR L'ANNÉE 2023

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le code des transports, notamment son article L 6322-2,
- VU la loi 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023, des dynamiques économiques, touristique, agricole, de l'emploi et des transitions écologiques et climatiques,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-3-8-7 du 9 juin 2023 relative à la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Vu l'avis favorable de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 26 juin 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au financement des missions régaliennes de l'aéroport de Strasbourg au bénéfice de la Société de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, en application du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2021-2023, pour un montant total de 1 200 000 € (1 100 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement) pour l'année 2023 et autorise le versement de chacune de ces subventions en une seule fois,
- Approuve la convention partenariale de financement des missions régaliennes pour l'année 2023, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer,
- Prélève les crédits correspondants en fonctionnement sur l'opération P0480007, tranche T80, chapitre 65, nature 65748, fonction 855 et en investissement sur l'opération P0480007, tranche T04, chapitre 204, nature 20422, fonction 855 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace,

- Accorde une subvention de fonctionnement de 30 000 € à la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS, en charge de la gestion de l'aérodrome de COLMAR-HOUSSEN, pour soutenir une partie des dépenses engagées en 2023 pour le développement et l'attractivité du territoire de COLMAR et du Centre Alsace au titre de ses activités en faveur de l'aviation sportive locale et de l'aviation de tourisme,
- Approuve la convention de financement de fonctionnement y afférente, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer. La subvention correspondante susmentionnée sera versée en deux fois, un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'année N-1,
- Prélève les crédits correspondants en fonctionnement sur l'opération P056O004, tranche T80, chapitre 65, nature 65748, fonction 60 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Prend acte du versement au Syndicat mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim au titre de l'année 2023 d'une contribution de fonctionnement d'un montant de 37 050 € et d'une contribution d'investissement de 60 000 €. Ces contributions feront chacune l'objet d'un versement unique,
- Précise que les crédits nécessaires seront prélevés en fonctionnement sur l'opération P056O004, tranche T80, chapitre 65, nature 6561, fonction 60 et en investissement sur l'opération P056O004, tranche T81, chapitre 204, nature 2041581, fonction 62, du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P048	O007	P048E01	T80	(3711) 65-65748-855	1 100 000 €
P048	O007	P048E19	T04	(4429) 204-20422-855	100 000 €
P056	O004	P056E01	T80	(865) 65-65748-60	30 000 €
P056	O004	P056E01	T80	(2985) 65-6561-60	37 050 €
P056	O004	P056E11	T81	(3575) 204-2041581-62	60 000 €
TOTAL					1 327 050€

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

5 non-participations au vote

Daniel ADRIAN, membre du conseil de surveillance au sein de l'Aéroport de Bâle Mulhouse

Frédéric BIERRY, membre du conseil de surveillance au sein de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim

Eric STRAUMANN, membre de la Commission consultative de l'environnement de l'Aéroport de Colmar

Patricia BOHN et Marc MUNCK, membres du comité syndical au sein de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim